



# CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

A Pessac, près de 600 associations participent à l'**animation de la ville**. Actrices incontournables de la vie de la cité, les associations ont investi tous les champs de la société : culture, éducation, sport, solidarité, loisirs, humanitaire... Elles participent au quotidien à l'**apprentissage de la citoyenneté**, contribuent au **maintien du lien social** et favorisent le **mieux-vivre ensemble**.

La présente charte a pour objet de définir les principaux axes de la **démarche partenariale** dans laquelle la ville de Pessac et les associations pessacaises s'engagent ; elle vise à mieux accompagner la vie associative et intensifier la coopération au service de l'intérêt général. Fondée sur les **valeurs républicaines** de liberté, d'égalité et de fraternité, la charte permet de renforcer des relations fondées sur la confiance réciproque, le respect, l'indépendance des associations et la libre administration de la collectivité. Les règles de partenariat inscrites dans cette charte constituent ainsi les principes d'action partagés entre les parties.

## DES VALEURS ET DES PRINCIPES PARTAGÉS

La commune et les associations pessacaises s'engagent à respecter les valeurs qui fondent le pacte républicain : la liberté individuelle, la parité et l'égalité des droits hommes-femmes, la tolérance, la non-discrimination, la laïcité.

Elles s'engagent conjointement à :

- Construire des partenariats par l'écoute, le dialogue et le respect des engagements, rôles et fonction de chacun.
- Sensibiliser les jeunes au fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités.
- Développer la confiance mutuelle dans les relations et les actions menées par la commune et les associations, dans un esprit de constructif.
- Promouvoir l'expérience associative, la valorisation des acquis et de l'engagement des bénévoles, volontaires, salariés et acteurs des associations comme une richesse de la commune.
- Assurer la solidarité et le lien social entre les habitants et la commune. Favoriser la cohésion sociale et la participation citoyenne.
- Encourager la participation des Pessacaises et des Pessacais à la vie locale.
- Renforcer le rayonnement et le dynamisme de la vie associative pessacaise.
- Promouvoir les comportements éco-citoyens dans une démarche de transition écologique et de respect de l'environnement.

## LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE PESSAC

La commune souhaite favoriser dans la durée les soutiens publics aux associations concourant à l'intérêt général, au mieux-vivre ensemble et à l'animation de la ville ; elle reconnaît la contribution essentielle apportée par les associations et les bénévoles associatifs.

Elle s'engage ainsi à :

- Faciliter les échanges et les projets inter-associatifs.
- Favoriser la concertation avec les associations.
- Reconnaître et soutenir les coordinations et fédérations associatives.
- Au-delà des éléments d'instruction du dossier de demande de subvention, mieux faire connaître les critères qui fondent leur attribution.
- Apporter une aide logistique et matérielle aux associations par la mise à disposition d'espaces publics et le prêt de matériel lors de l'organisation de leurs manifestations (sous réserve de demandes anticipées et de disponibilité avec obligation de réponse anticipée).
- Poursuivre une démarche de mutualisation des locaux dans un souci de bonne gestion et d'optimisation des bâtiments publics, de maîtrise des consommations qui en découlent et dans l'intérêt général.
- Dématérialiser et simplifier autant que possible les documents et les modes de communication à destination des associations.
- Proposer des formations aux responsables associatifs et aux bénévoles en lien avec leur actualité et leurs préoccupations dans un esprit de dialogue et de cohérence avec le milieu associatif.

## LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Les associations s'engagent à respecter et faire respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques (notamment dans l'écriture de leurs statuts) conformément à la loi 1901

et notamment à :

- Encourager l'accès de tous aux responsabilités associatives.
- Favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle.
- Veiller en leur sein au respect de la liberté de conscience, à l'absence de toute forme de pratique de prosélytisme interdit par la loi et à la non-discrimination.
- Garantir la transparence financière vis-à-vis de leurs adhérents et de la commune.
- Ouvrir leurs activités à un public le plus large possible et notamment aux personnes porteuses de handicap.
- Participer en tant que force de proposition et avec la volonté de faire progresser l'intérêt général aux actions initiées par la ville de Pessac dans un esprit de participation citoyenne.
- Adopter un comportement éco-citoyen tant dans la réalisation de leurs activités régulières (par une consommation raisonnée des fluides dans les locaux mis à leur disposition ou en respectant les consignes de tri des déchets par exemple) que dans l'organisation de leurs manifestations (zéro plastique à usage unique, accessibilité des sites...).

**En adhérant à cette charte, la commune et les associations réaffirment les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat.**

Toute aide de la commune est subordonnée au respect de cette charte.

*La présente charte a fait l'objet d'un travail de co-construction avec des représentants des associations pessacaises dont la Maison des Associations de Pessac.*